

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 577 portant constitution du Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis

n° 577

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
5 avril 1967

Numéro JO  
n° 5 du 01/05/1967

Date du numéro  
1 mai 1967

### VISAS

**Vul'**ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884 : Vu la 161.10 56-619 'du 23 iuin 1956 modifiée. par la loi n° 57-702 du 19 juin 1957 autorisant le Gouvernement de la République Française à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer

**Vule** décret n°9 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil. de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, notamment en son article 6

**Vul'**arrêté n° 957 du 29 juillet 1957 fixant à huit le nombre des membres du Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis

**Vul'**élection par l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, dans sa séance du 5 avril 1967, des huit membres du Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er – Le Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis, élu le 5 avril 1967, est composé comme suit : MM. Ali Aref Bourhan : Ahmed Dini Ahmed; Hassan Mohamed Moyale ; Julien Vétillard : Omar Mohamed Kamil : Mohamed Othman Youssouf ; Ahmed Hassan Ahmed ; Chehem Daoud Chehem.

#### Art 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.